

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-08

Objet : Subventions de fonctionnement et d'équipement aux clubs sportifs.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

1) Financement d'évènements sportifs

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 31 600 €.

Parmi ces manifestations, sont prévus :

- La 17^{ème} édition de « La Randonnée des Lavoirs » organisée par l'ASPTT Metz Métropole le 30 septembre 2012. Plusieurs parcours de VTT sont prévus au départ de l'île du Saulcy, ils vont permettre aussi bien aux familles qu'aux cyclistes confirmés, d'apprécier le patrimoine culturel de Metz et de ses campagnes environnantes autour de la thématique des lavoirs. Plus de 1 500 participants sont attendus sur 5 parcours allant de 15 à 60 km (1 500 €).
- Le Championnat de Lorraine Séniors de Badminton organisé par Metz Badminton les 28 et 29 avril 2012 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Entre 160 et 200 compétiteurs participeront à cette manifestation dans l'espoir d'obtenir un titre régional (300 €).
- L'organisation par l'Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz, du 1^{er} Championnat Interrégional de Football Handisport prévu le 12 mai 2012 au stade de l'Arsenal (400 €).
- L'arrivée à Metz le 19 mai prochain de l'avant dernière étape de la course cycliste « Le Circuit de Lorraine Professionnel» (10 000 €).

- Le week-end « Sentez-vous sport » qui aura lieu les 22 et 23 septembre 2012 au Plan d'Eau. Cette manifestation organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif, permettra notamment à un grand nombre de familles de découvrir et de pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives en prenant en compte les différentes générations (3 500 €).
- L'organisation par le Club de la Natation Messine de deux Tournois de Tennis en juin prochain (2 100 €).
- Le Tournoi International de Football U11 et U13 organisé par le Football Club de Devant-les-Ponts le 28 mai 2012 au Stade Baron Dufour. Ce rassemblement permettra aux jeunes joueurs de rencontrer non seulement des équipes locales, mais également des équipes étrangères (allemandes, belges, luxembourgeoises, etc.). 380 joueurs sont attendus pour cette manifestation sportive (1 000 €).
- Le Tournoi International de Football organisé par la Renaissance Sportive de Magny du 07 au 09 avril prochain au Stade du Plateau. Ce tournoi concerne l'ensemble des catégories jeunes et prévoit d'accueillir près de 96 équipes et plus de 1 000 joueurs (1 000 €).
- L'organisation au Stade de l'ES Metz du Challenge International des catégories U11 et U13 les 16 et 17 juin prochains. Ce tournoi prévoit d'accueillir près de 60 équipes venues de toute la Lorraine, de la région parisienne et des pays frontaliers (1 000 €).
- Le Comité Départemental de Volley-ball de la Moselle en partenariat avec la Fédération Française et la Confédération Européenne de Volley-ball souhaitent organiser au Complexe Sportif Saint Symphorien du 28 au 30 juin 2012, 6 matches de la Ligue Européenne Féminine. Le plateau sera constitué des équipes nationales de Bulgarie, Suisse, Turquie et France (10 000 €).
- La Finale Départementale du Challenge de la catégorie U11 organisée par l'Union Lorraine de Plantières le 19 mai 2012 au Stade Robert Schuman (800 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2011/2012 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 69 300 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	39 500 €
(Fonctionnement de l'Ecole des Sports mise en place afin d'initier les jeunes du quartier de Metz-Borny à différentes disciplines sportives : 9 000 €).	
(Participation pour le poste d'éducateur : 30 500 €)	

Aïki Club de Metz	1 000 €
-------------------	---------

Association Sport Metz Ecole Club de Tennis	15 000 €
Association Gym Volontaire de Metz	600 €
Spéléo Club de Metz	400 €
Tennis Club Natation Messine	6 800 €
Hockey Club de Metz	6 000 €

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour un montant total de 123 765 € les subventions d'équipement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- L'Association FC METZ souhaite rénover le terrain synthétique du Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien. En effet, cet espace de jeu qui est utilisé quotidiennement pour l'entraînement des équipes de l'école de football et du centre de formation, est le seul terrain homologué par les instances fédérales de football pour l'organisation de compétitions officielles. Malheureusement, l'état de vétusté dans lequel se trouve le revêtement synthétique ne permettra pas de renouveler cet agrément la saison prochaine, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au bénéfice de l'Association FC METZ, une subvention de 120 000 € destinée à participer à la réalisation des travaux nécessaires. Le coût total de ce projet s'élève à 491 451 €, la Région Lorraine financera 120 000 €, le Conseil Général apportera 120 000 €, le Fonds d'Aide au Football Amateur 10 000 € et l'association prendra à sa charge le solde de cet investissement, soit 120 000 €.
- Une subvention 2 000 € pour l'acquisition d'un véhicule 9 places qui sera utilisé pour assurer le déplacement des jeunes joueurs de la section Football de l'Amicale du Personnel Municipal. Le coût de cet investissement s'élève à 23 000 €, la Fédération Française de Football a été sollicitée à hauteur de 11 500 €, la Ligue Lorraine de Football pour 2 000 €, les partenaires privés pour 3 000 € et le club prendra 4 500 € à sa charge.
- 1 100 € au bénéfice de la Renaissance Sportive de Magny pour l'achat de matériel pédagogique, soit environ 30 % du coût total de l'investissement (3 654 €).
- 350 € pour l'Ecole Française d'Echecs de Metz afin de permettre au club de renouveler une partie de son matériel sportif, soit 30 % du coût total de l'investissement (1 172 €).
- 315 € pour le remplacement du matériel informatique de Metz Badminton. Le montant total de cet achat s'élève à 1 053 € et il est proposé de financer 30 %.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2011/2012,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 224 665 € :

1) Financement d'évènements sportifs

ASPTT Metz Métropole	1 500 €
Metz Badminton	300 €
Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz	400 €
Circuit de Lorraine Professionnel	10 000 €
Comité Départementale Olympique et Sportif	3 500 €
Tennis Club de la Natation Messine	2 100 €
Football Club de Devant-les-Ponts	1 000 €
Renaissance Sportive de Magny	1 000 €
Entente Sportive Messine	1 000 €
Comité Départemental de Volley-ball de la Moselle	10 000 €

Union Lorraine de Plantières	800 €
------------------------------	-------

2) Subventions de fonctionnement

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	39 500 €
Aïki Club de Metz	1 000 €
Association Sport Metz Ecole Club de Tennis	15 000 €
Association Gym Volontaire de Metz	600 €
Spéléo Club de Metz	400 €
Tennis Club Natation Messine	6 800 €
Hockey Club de Metz	6 000 €

3) Subventions d'équipement

Association FC METZ	120 000 €
Amicale du Personnel Municipal pour sa section Football	2 000 €
Renaissance Sportive de Magny	1 100 €
Ecole Française d'Echecs de Metz	350 €
Metz Badminton	315 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DECIDE D'ANNULER la subvention de 800 € votée au bénéfice de l'Union Lorraine de Plantières par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011, dans la

mesure où la candidature du club n'a pas été retenue pour l'organisation du « Tournoi Départemental des Féminines ».

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ